

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Place et rôle des aînés dans la société rurale burkinabè. Permanences ou changements ?

Arzouma Eric BOLOGO

Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP)
Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

Introduction

L'étude du rôle et de la place des aînés dans les sociétés rurales africaines permet de mener une réflexion approfondie sur les transformations qui affectent les relations intergénérationnelles. De nombreuses recherches ont mis en exergue la place et le rôle des aînés dans les sociétés rurales africaines : gestion de la famille, gestion des transactions matrimoniales, contrôle de la mobilité, régulation de l'accès aux ressources foncières, etc. (Olivier de Sardan, 1994 ; Balandier, 1985). En milieu rural burkinabè, les aînés sociaux ont toujours joué un rôle prépondérant dans la reproduction des groupes sociaux à travers la gestion et de la distribution des terres aux ménages agricoles. Ce statut leur permet de jouer un rôle important dans les transferts fonciers intergénérationnels : gestion des mécanismes de transferts fonciers entre aînés et cadets, régulation de l'accès à la terre dans la sphère familiale, règlement des conflits fonciers, etc. Le rôle et la place des aînés dans la société rurale burkinabè seront questionnés à partir de leur implication dans la gestion des ressources foncières dans l'Ouest du pays.

L'Ouest du Burkina Faso appartient à une zone de colonisation agricole. La question foncière dans cette zone a déjà fait l'objet d'un certain nombre de recherches. Ces recherches ont mis l'accent sur l'évolution rapide des transactions foncières (Mathieu *et al.*, 2003), du lien causal entre sécurité foncière et investissement agricole (Gray et Kevane, 2003), de l'évolution des droits délégués à la terre (Paré, 2001), du développement de la culture du coton et de son impact sur les rapports sociaux (Schwartz, 1991), de l'impact des réformes foncières sur l'évolution des modes d'accès à la terre (Ouédraogo, 1988), de la formalisation des transactions foncières (Paré, 1999 ; Zongo, 1999), des retraits de terres, etc. Si ces analyses permettent d'avoir une vue d'ensemble de la dynamique foncière dans cette région, elles n'abordent pas explicitement les mutations qui les affectent dans un contexte de recomposition des relations entre aînés et cadets. Cette communication mettra l'accent sur le rôle et la place des aînés dans la gestion et la transmission des ressources foncières. Il s'agira spécifiquement de décrypter et d'analyser à partir d'une étude de cas dans la zone de colonisation agricole de l'Ouest du Burkina Faso, les mutations qui accompagnent le rôle et la place des aînés dans une société rurale en plein changement démographique (pression démographique liée aux migrations), économique (ouverture des sociétés rurales vers l'économie de marché à travers les cultures de rente), culturel et social (changements des rôles au sein de la sphère familiale). Si pendant longtemps, les aînés ont occupé une place importante dans la structuration des groupes sociaux, force est de reconnaître que de nos jours, leur rôle et leur place dans les sociétés locales connaissent des mutations et des recompositions importantes : affaiblissement des mécanismes traditionnels d'accès à la terre, remise en cause de la gérontocratie, etc.

Après avoir présenté notre zone de recherche, nous présenterons l'approche théorique et les modes de production des données. Ensuite, nous procéderons successivement à une analyse du rôle et de la place des aînés dans la gestion et la transmission des ressources foncières, des transformations qui accompagnent leur rôle et leur place dans la société locale. Enfin, nous terminerons par une analyse des tensions liées aux mutations qui accompagnent le rôle et la

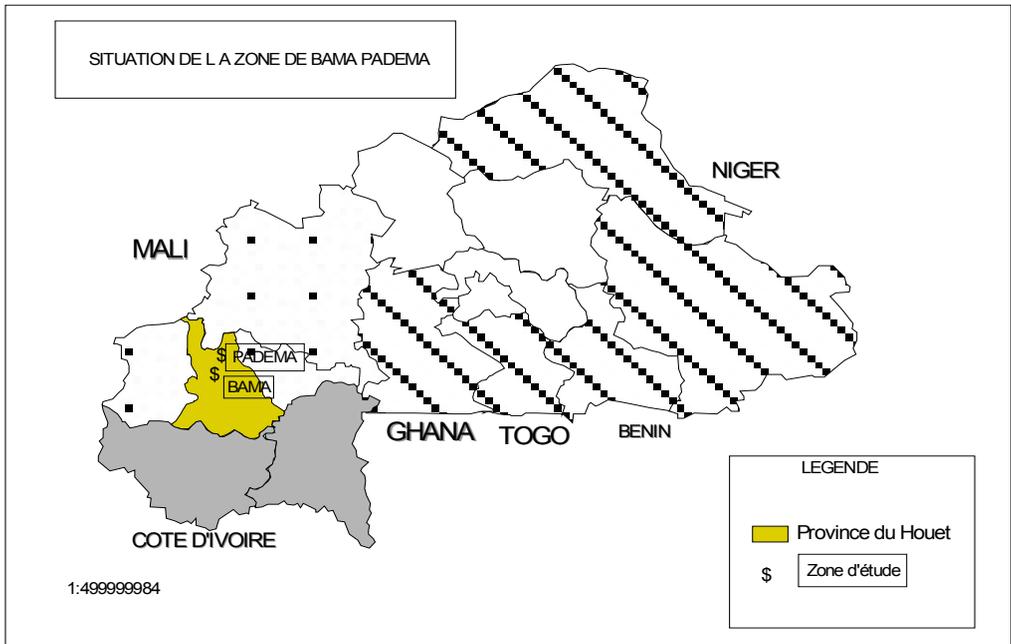
Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF,
Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

place des aînés dans la gestion des ressources foncières et les conflits inhérents à ces recompositions sociales.

Le contexte de la zone de colonisation agricole de l'Ouest du Burkina Faso

L'Ouest du Burkina Faso appartient à un espace plus large de colonisation agricole (carte 1). Après l'indépendance du Burkina Faso en 1960, les autorités politiques de l'époque dans le cadre du développement rural vont mettre en place des programmes de transfert de population. Il s'agissait de décongestionner les zones de fortes densités de peuplement, confrontées au problème de sécheresse, au profit des régions faiblement peuplées et aux conditions de production plus clémentes de l'Est, de l'Ouest, du Sud-ouest et des vallées de Voltas (FAO, CICRED, 2003). En d'autres termes, ces mouvements migratoires sont de type push, c'est-à-dire, à caractère de décompression en provenance de secteur fortement peuplé. En effet, les zones du sud-ouest étaient très peu peuplées du fait de la présence de l'onchocercose¹.

FIGURE 1 : SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE



À ces migrations agricoles organisées et planifiées par les autorités politiques, s'ajoutent des migrations spontanées, essentiellement mossi. Dans les faits, ces mouvements migratoires fonctionnent en dehors du cadre étatique ; ils reposent sur des initiatives individuelles et se réalisent avec l'aide de réseaux familiaux ou villageois d'organisation de la migration. En d'autres termes, « *le pays mossi déverse son trop-plein d'habitants sur les régions voisines contrôlées par d'autres groupes ethniques : Gourmantché à l'est, Gourounsi au sud, Bobo au sud-ouest. Ce mouvement bouscule donc les limites ethniques internes au Burkina* » (Tallet, 1985, p. 66). Les données du recensement de 2006 permettent d'avoir une idée de l'ampleur

¹ C'est une maladie qui est provoquée par la présence d'un ver contenu dans l'eau des marigots et des marécages et qui se traduit par une cécité chez les paysans qui ont des parcelles de culture à proximité des zones infestées.

des migrations internes au Burkina Faso. Il s'agit des migrations « durée de vie » obtenues en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement. Elles sont essentiellement rurales (65,8%) et toucheraient 12,9% de la population née et résidant au Burkina Faso². Ces migrations spontanées ont eu d'énormes conséquences sur la région d'accueil. D'une part, elles entraîneront un bouleversement des données démographiques locales. En effet, dans la quasi-totalité des villages, les migrants représentent près de 75% de la population totale³. D'autre part, on assiste à des mutations dans le paysage agraire. Des études géographiques réalisées dans la zone ces dix dernières années ont montré d'importantes transformations au niveau des terroirs villageois : ampleur des défrichements, recul des espaces boisés.

L'observation de la destination des migrants montre que les régions du Centre, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et de l'Ouest concentrent elles seules plus de 70% des destinations. Ce sont les régions privilégiées en termes de destination des migrants. Si les régions du Centre et de l'Ouest enregistrent le maximum d'entrants, cela peut s'expliquer par la présence des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Pour le cas spécifique de l'Ouest, au delà de la présence de la ville de Bobo-Dioulasso, il faut noter la poursuite de la migration en direction du milieu rural. L'économie locale est dominée par les cultures céréalières (mil, sorgho, maïs, etc.) qui occupent 65% des superficies exploitées et le coton 30% (tableau 2). À ces cultures s'ajoutent les fruits et la pratique de l'élevage.

Si les conditions climatiques permettent de cultiver le coton sur les deux tiers au moins du Burkina (Bélem, 1985), cette culture s'est concentrée cependant, au fil des années, sur l'Ouest. Cette zone reste le champ d'expansion privilégié de la culture du coton compte tenu de ses potentialités agro-écologiques (pluviométrie régulière, bonnes terres) et du développement des différents projets de développement initiés par les autorités politiques. À la fin de la décennie 80, cette région assurait 90% de la production nationale. À cela, il faut ajouter un rythme d'adoption croissant de la culture du coton par les exploitations agricoles.

Schwartz (1991) souligne que quatre éléments ont fait du coton une culture institutionnellement privilégiée : a) Le paysan qui souhaite cultiver du coton bénéficie, tout d'abord, des conseils techniques de l'encadrement du CRPA (Centre Régional de Promotion Agro-pastorale) ; b) le paysan qui a décidé de cultiver le coton bénéficie, en second lieu, de l'appui de la SOFITEX (Société Burkinabè des Fibres Textiles, une société para-publique) ; c) le paysan qui s'est engagé dans la culture du coton bénéficie, en troisième lieu, de l'appui scientifique qu'apporte à cette culture l'INERA (Institut d'Études et de Recherches Agricoles) ; d) enfin, le paysan peut bénéficier de prêts de la CNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole).

L'élevage était une activité traditionnellement concentrée dans le Nord du Burkina Faso. Cette zone a connu durant les trente dernières années des vagues de sécheresse (en 1973-1974, 1982-1983) qui ont entraîné une réorientation de l'activité pastorale vers l'Ouest et le Sud-Ouest du pays. Le cheptel est estimé en 2004 à 364 000 têtes et reste dominé par les bovins et les ovins/caprins (85,3%), mais la volaille constitue également une source de revenus importante. La mobilité interrégionale du cheptel accroît la pression sur les ressources naturelles. Cette situation aggrave surtout la compétition spatiale entre l'élevage et l'agriculture.

Le développement de la culture du coton a pour effet la modification du système de production dont un des aspects les plus remarquables est visiblement l'adoption de nouvelles

² Ce résultat est proche de celui observé lors du recensement en 1996 (13,9%).

³ Banwali, un village situé dans le département Padéma avait en 1982 une population totale estimée à 1502 habitants composée de 100 Bobo-Fing (les autochtones) et de 1400 migrants mossi arrivés essentiellement dans les années 1973 à la suite de la grande sécheresse qu'a connu le Burkina Faso (Tallet, 1985).

techniques de production. Outre la diffusion de l'utilisation des intrants et des produits phytosanitaires liés à la pratique du coton, on a assisté à une radicale évolution des systèmes de production. La daba, outil utilisé traditionnellement dans les opérations agricoles, s'est vue progressivement remplacée par la culture attelée et dans une petite mesure par la motorisation⁴ :

- le niveau d'équipement : les exploitations agricoles n'ont pas les mêmes possibilités d'acquérir les équipements agricoles (tracteurs, culture attelée, etc.) nécessaires à l'accroissement des productions agricoles. Les exploitations motorisées sont capables, par rapport aux autres exploitations, de dégager des excédents de céréales et de coton et peuvent de ce fait accroître leur capacité de commercialisation (Tallet, 1985) ;
- l'accès aux terres, en particulier de bonne qualité : étant donné que les terres cultivables se rétrécissent sous l'effet de l'accroissement démographique, l'accès au foncier devient un facteur discriminant ;
- le contrôle de la main-d'œuvre : l'existence d'une force de production importante devient un facteur discriminant dans des agricultures essentiellement manuelles.

Données et méthodes d'analyse

Dans le cadre de notre recherche, la méthodologie utilisée pour la production des données a été la suivante : une enquête quantitative exhaustive menée en 2003 auprès de 940 exploitations agricoles pour reconstituer l'historique des patrimoines fonciers, les modes de transferts des terres (entre autochtones à l'intérieur des familles et entre autochtones et allochtones) ; héritage, don, prêt, location, vente, retrait de terre, etc. En outre, des questions systématiques ont cherché à relever les contraintes sociales et foncières qui pèsent sur les jeunes autochtones et migrants, leurs « projets » en matière foncière, etc. L'enquête quantitative a été complétée par une enquête qualitative de nature explicative et compréhensive menée auprès des autorités coutumières locales (chefs de terre, chefs de village, chefs de lignage). L'enquête qualitative a permis de comprendre le rôle et la place des aînés dans la gestion et la régulation des ressources foncières. Enfin, nous avons procédé à quelques études de cas approfondies sur les mutations et changements au niveau de la gestion intrafamiliale et des transferts intergénérationnels de la terre et des changements au niveau du rôle et de la place des aînés dans la gestion foncière. Dans cette communication, nous analyserons essentiellement les données qualitatives à partir de l'analyse de contenu thématique. Les études de cas ont été analysées à la lumière de trois approches complémentaires et convergentes : le *raisonnement par les perceptions et les représentations des acteurs*⁵, le *raisonnement stratégique*⁶ (Crozier et Friedberg, 1977) et le *raisonnement par les conflits*⁷ (Olivier de Sardan, 1995 ; Chauveau et Mathieu, 1998).

⁴ Selon Schwartz (1991), 0,2% des producteurs de coton étaient équipés en traction mécanique (tracteur).

⁵ Les transformations foncières sont directement et nécessairement liées aux représentations et aux perceptions que les acteurs se font- et se faisaient- de la terre. La cohabitation inéluctable de plusieurs acteurs (anciennes générations, nouvelles générations aussi bien du côté des autochtones que du côté des migrants, intérêt grandissant accordé à l'agriculture par les élites urbaines) aux perceptions et aux représentations divergentes fait évoluer diversement les modes d'accès à la terre. Les perceptions et les représentations étant fonction de la position de chaque acteur dans la hiérarchie sociale, de sa capacité économique, de son degré d'intégration dans la société locale, de son degré d'attachement à la « tradition » et à la « modernité », etc.

⁶ Si l'on connaît les stratégies des acteurs, et si l'on connaît les contraintes (écologiques, sociales, culturelles, institutionnelles), objectives auxquelles ils sont soumis du fait des incertitudes que comportent les pratiques foncières actuelles (absence de clarté, manque de repère social), on peut reconstituer le jeu foncier à partir duquel ces stratégies peuvent devenir toutes en même temps rationnelles.

⁷ Nous analyserons les conflits comme « des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société ... Ils sont un des meilleurs fils conducteurs qui soient pour pénétrer une société et en révéler tant la structure que les normes ou

Place et rôle des aînés dans la transmission des ressources foncières

La gestion intrafamiliale des droits fonciers porte sur un patrimoine foncier, *foroba* indivis, avec une allocation des droits d'usage assurée par le chef de famille (l'aîné), *sotigui*, seul détenteur des droits coutumiers d'appropriation et d'administration. L'attribution des droits d'usage au sein de la famille est fonction du statut, de la position sociale des individus dans le groupe. L'ordre de priorité des ayants droit potentiels est établi de la manière suivante :

- les héritiers ;
- les hommes mariés ;
- les hommes célibataires en âge de se marier.

Au sein des familles autochtones, le mode principal d'accès à la terre reste évidemment l'héritage. L'analyse de la dynamique des conditions d'organisation de la production fait apparaître un processus d'individualisation dans l'exercice des droits d'usage au sein des familles *Bobo*. Sur le plan historique (et en situation d'abondance foncière, de faible démographie), les fils restaient soumis à l'autorité du père tant que ce dernier était vivant. Dans la zone de colonisation agricole, les lignages constituent les instances de gouvernement des hommes et des ressources foncières. De ce fait, les chefs de lignages sont les responsables de la reproduction des groupes sociaux. D'une part, ils établissent les règles de gestion du foncier entre les familles et la société locale. D'autre part, ils interviennent dans la régulation et la résolution des conflits fonciers entre familles. L'intervention des instances lignagères renforce l'autorité de l'aîné et imprime de ce fait une organisation familiale fortement hiérarchisée. L'autorité paternelle reposant sur le fait que le père gère directement avec l'aval du lignage, les moyens de production et de reproduction de ses enfants.

Chez les migrants, durant la phase de colonisation agricole (globalement autour des années 1960), leur installation a été « garantie » par l'institution du tutorat. L'institution du tutorat crée « des relations sociales réciproques qui naissent de l'accueil d'un étranger (ou d'un groupe d'étrangers) et sa famille dans une communauté villageoise locale pour une durée indéterminée, incluant une dimension transgénérationnelle (la relation de tutorat se transmet d'une génération à une autre). Le transfert se manifeste par la délégation de droits fonciers entre un « propriétaire coutumier », qui agit en tant qu'autochtone ou détenteur d'une maîtrise territoriale antérieure, et son hôte « étranger » (Chauveau, 2006, p. 16). Les *prêts coutumiers à durée indéterminée* constituent le principal mode d'accès chez les familles migrantes, suivant les pratiques foncières coutumières. Suivant la coutume, même en cas de décès de l'un ou l'autre des deux partenaires (tuteur et « étrangers ») de la transaction initiale, la cession est transmissible et doit être renouvelée pour une génération, et elle risque d'acquiescer par la même occasion une durée infinie. C'est ainsi que les migrants ont pu s'intégrer, au cours des générations, à la communauté autochtone et ont pu avoir des droits d'usage semblables aux « vrais membres ».

Mutations et changements structurels dans la zone de colonisation agricole

De nombreux facteurs ont contribué à désarticuler la charpente de l'organisation foncière traditionnelle *bobob* et ont accéléré le développement de la production individuelle : forte pression démographique, affaiblissement des instances centrales de décision, segmentation des lignages, etc. En définitive, l'affaiblissement des pouvoirs traditionnels a consacré l'émergence

les codes » (Olivier de Sardan, 1995, p. 177). Dans le domaine du foncier, Colin (2004, p. 15) précise que : « Les tensions et les conflits fonciers constituent des moments où se trouvent particulièrement mobilisés, et donc explicités, les principes et les normes justifiant la nature des droits, l'identité des détenteurs de ces droits et/ou les instances d'autorité foncière, ou qui légitiment à l'inverse la contestation des droits, des détenteurs de droits et/ou des autorités foncières. »

de véritables chefs d'exploitations (parfois des cadets sociaux) autonomes (et détenteurs du pouvoir foncier) qui gèrent leurs revenus en toute indépendance⁸.

L'ouverture « objective » et « subjective » du monde paysan vers l'extérieur n'est pas étrangère aux mutations qui affectent les systèmes de représentations foncières : affaiblissement du contrôle social à l'échelle locale, monétarisation des échanges et des rapports sociaux, éclatement de la grande famille en tant qu'unité de production, qui se traduit par une diminution de la taille des champs et des exploitations et, par un changement dans l'organisation de la production. La référence à la logique communautaire et sociale s'amenuise progressivement pour laisser émerger la logique de l'individualisme et du marché (Laurent, Mathieu, Totté, 1994). En outre, les sociétés paysannes s'insèrent progressivement et inévitablement dans l'économie de marché par le canal des produits de rente (coton, maraîchage, fructiculture, etc.).

L'un des constats essentiels qui ressort de l'observation des rapports sociaux et des rapports à la terre aujourd'hui dans l'Ouest du Burkina reste l'émergence de générations nouvelles de producteurs. Longtemps restés sous le triple contrôle gérontocratique, lignager et social, ces jeunes acteurs connaissent encore, pour la plupart, un accès délicat à la terre (Bologo, 2007). Cependant, leur « émancipation » de plus en plus grande des rapports sociaux traditionnels constitue une donnée nouvelle dans la transition foncière que connaît l'Ouest du pays. Acteurs majeurs de la réalité socio-foncière future, leurs perceptions et leurs représentations sont déterminantes pour l'élaboration de toute politique foncière. Nous distinguons deux groupes aux intérêts, aux stratégies et aux perceptions différentes : les générations nouvelles d'autochtones et les générations nouvelles d'allochtones.

L'État, avec les textes portant R.A.F (Réorganisation Agraire et Foncière), est devenu depuis 1984 un acteur central du jeu foncier au Burkina Faso. En instituant sa propriété sur toutes les terres du Domaine Foncier National (D.F.N). Cependant, les analyses faites sur l'applicabilité de la R.A.F reconnaissent toutes le décalage qui existe entre ce que prévoit la loi et la réalité sur le terrain qui est, au fond, une réalité hybride où coexistent de manière ambiguë le registre moderne et les tendances lourdes du registre traditionnel (Tallet, Sanou, Balac, 2001). Il ressort des entretiens que dans le contexte actuel de mutations sociales dénuées de tout « fil conducteur », les préfets, représentant l'autorité étatique, bricolent et inventent des arrangements locaux pour gérer les enjeux foncières de manière pragmatique. L'absence d'un repère socialement et juridiquement accepté fait naître des stratégies opportunistes, des manœuvres et des manipulations, chaque acteur utilisant de manière sélective et raisonnée les différentes possibilités que lui offrent le registre moderne et le registre traditionnel.

L'Ouest du Burkina se caractérise présentement par l'émergence de nouvelles pratiques foncières dont la particularité réside dans le fait qu'elles ne sont pas admises dans le registre coutumier et demeurent illégales aux yeux des autorités administratives. Ces pratiques foncières marchandes qui entraînent de nouveaux modes de circulation des terres obéissent en fait à une double mutation : une mutation socio-économique et culturelle et une mutation dans les représentations et les perceptions des acteurs. Elles expriment la projection de la société locale sur l'espace et sont largement le reflet de son organisation actuelle et de son histoire foncière. Les terres s'achètent, se vendent et se louent ; on s'installe inéluctablement dans un contexte de « marchandisation imparfaite » (Le Roy, 1997). Nous synthétisons ci-dessous les mutations foncières que nous avons observées dans les départements de Bama et Padéma⁹.

⁸ Voir à ce propos d'autres travaux concernant l'Ouest du Burkina Faso : Tallet (1997).

⁹ Voir Baud (2001) ; Bologo (2003).

La disparition progressive du prêt coutumier

En effet, pour tenir compte de la fin des terres cultivables, des besoins fonciers croissants de leur(s) famille(s) et des difficultés qu'ils auraient à reprendre les terres prêtées, les autochtones, détenteurs de droit coutumier d'appropriation développent des prêts annuels pour marquer leur emprise. Cela contraint les usagers, les migrants à des renégociations permanentes et donc, à une gestion évidente de l'incertitude. La pratique des prêts annuels est également un indicateur social du climat de méfiance et de prudence qui caractérise les relations actuelles entre autochtones et migrants. Ce mode d'accès à la terre a connu progressivement une diminution rapide dans le temps et à de nos jours pratiquement disparu. L'analyse descriptive de la dynamique des parcelles de culture est révélatrice de ce changement. Si dans les années 1960, les prêts de terre représentaient pratiquement 90% des modes d'accès chez les migrants, en 2003, ils ne représentent que 7%.

Suite à l'individualisation croissante, les jeunes se sont émancipés par rapport à l'autorité des anciens

Les transferts traditionnels de la terre se sont intensifiés (échanges, prêts), tandis que d'autres plus modernes sont apparus et sont en pleine expansion, en particulier, la vente de terre. Cette nouvelle pratique fournit un mécanisme de transfert foncier en faveur des acteurs occupant la meilleure position sociale ou économique (commerçants, fonctionnaires, hommes politiques, entrepreneurs, migrants riches, etc.), créant ainsi de l'insécurité foncière pour les acteurs les moins influents.

Apparition et expansion des retraits de terre et des violations ou remises en cause des accords

Les retraits de terre entraînent également un transfert foncier des groupes moins nantis vers les groupes économiquement et socialement puissants. Cette pratique est un révélateur de la dégradation progressive des relations autochtones-migrants et de la tension sociale qui existe entre ces deux groupes. Pour, disent-ils, satisfaire les besoins de leurs progénitures, nouveaux chefs de ménage, les autochtones, détenteurs du droit coutumier d'appropriation se retournent vers les migrants à qui ils avaient délégué des droits d'usage. Les retraits de terre sont également pratiqués lorsqu'un besoin d'extension des superficies intervient.

Expansion des pratiques de location marchande des terres

La location est une pratique foncière qui consiste, pour un détenteur de droit coutumier d'appropriation, à déléguer pour une période déterminée, ses droits d'usage contre le paiement d'un loyer. La location se pratique le plus souvent d'un autochtone vers un migrant. Les durées de location sont courtes (souvent un an ou deux ans renouvelable), ce qui oblige les locataires à des renégociations permanentes et signifie l'absence de sécurité.

Permanences et changements du rôle et de la place des aînés

Quels sont les changements observés au niveau du rôle et de la place des aînés dans la gestion des ressources foncières ? Ces changements seront analysés à partir des éléments suivants : le passage d'un système collatéral à un héritage en ligne paternelle directe, l'augmentation des transferts fonciers entre vifs, les changements au niveau des procédures matrimoniales et les transformations des fonctions d'autorité.

Passage d'un système collatéral à un héritage en ligne paternelle directe

La transmission de l'héritage constitue un moment privilégié dans l'expression des rapports intrafamiliaux, c'est un moment où non seulement les liens de parenté se clarifient le mieux, mais aussi et surtout un moment de division, de tensions, de confrontation, d'opposition

entre aînés et cadets et de négociation intrafamiliale. Dans la tradition foncière *bobo*, lorsqu'un chef de famille meurt, les terres familiales devraient être gérées par l'aîné du patrilignage. En situation de grande abondance foncière et d'économie non marchande, le patrimoine foncier du défunt ne faisait donc pas l'objet de compétition et de négociation entre les membres du groupe domestique. La raréfaction relative des terres suscite un changement dans les pratiques d'héritage. On constate de nos jours que les fils directs du défunt manipulent les règles d'héritage à leur profit. On passerait alors d'un système collatéral à un héritage en ligne paternelle directe. Au moment de l'enquête, parmi les jeunes autochtones qui ont obtenu des parcelles de culture après héritage, près de 75% ont hérité directement de leur père, contre 25% par l'intermédiaire du frère de leur père. Les familles et lignages autochtones vivent des tensions internes liées aux manipulations des modes de gestion et de transmission du patrimoine foncier.

L'augmentation des transferts fonciers entre vifs

Le passage d'un système collatéral à un héritage en ligne paternelle directe entraîne une augmentation des transferts fonciers entre vifs, notamment entre père et fils du vivant du père. Ces pratiques correspondent au souci de se prémunir contre les manœuvres de captation de l'héritage foncier par les aînés du patrilignage et à une sécurisation de l'accès au foncier pour les fils du segment du patrilignage. L'héritage devient purement et simplement une affaire de famille restreinte.

Des changements au niveau des procédures matrimoniales

Dans une société qui vit essentiellement de l'agriculture, le mariage est une condition nécessaire d'accès à une exploitation autonome pour les jeunes hommes. Dans le contexte de la pression foncière, il tend à être considéré par les jeunes comme une condition suffisante. Se marier précocement, par simple consentement entre époux, constitue désormais pour les cadets un instrument de pression auprès des aînés pour accéder plus tôt à leur propre parcelle foncière.

Transformations des fonctions d'autorités

Si dans les règles traditionnelles d'héritage, le poids des aînés dans les lignages était important, il s'affaiblit avec le passage d'un système collatéral à un héritage en ligne paternelle directe, l'augmentation des transferts fonciers entre vifs et les changements au niveau des procédures matrimoniales. Le changement des règles de gestion et de transmission du patrimoine foncier affecte le principal pilier sur lequel s'appuie l'organisation lignagère et il libère les familles du contrôle social des lignages.

Recompositions des rôles sociaux et conflits intergénérationnels

Les recompositions des rôles et de la place des aînés dans la gestion des ressources foncières entraînent des conflits latents et/ou ouverts à divers niveaux de l'échelle locale : lignages, familles, groupes domestiques. Des recherches menées dans le Centre Ouest du Burkina (Jacob, 2003) et dans la zone de plantation ivoirienne (Colin, 2004) semblent montrer que la gestion intrafamiliale des droits ne fait pas apparaître des conflits, sauf très rares exceptions. Dans l'Ouest du Burkina Faso, l'analyse des données semble au contraire, indiquer l'émergence et la multiplication de conflits liés à la gestion intrafamiliale des terres. La question à laquelle se trouvent confrontées aujourd'hui les familles autochtones *bobo* est la suivante : comment gérer les patrimoines fonciers familiaux dans un contexte marqué par une rareté relative des ressources foncières, une montée en puissance des jeunes adultes (qui voudraient occuper désormais une place importante dans le jeu foncier et le jeu politique local), une instabilité des règles de la gestion foncière et une présence massive des migrants ?

Dans un contexte où les institutions familiales (affaiblissement de l'autorité des aînés) deviennent incapables de garantir l'accès à la terre et la sécurisation foncière des acteurs, des tensions éclatent au sein des familles autochtones. Diverses situations complexes sont à l'origine des tensions intrafamiliales. Il faut préciser que les manipulations pragmatiques des règles interviennent lorsque la communauté locale doit recomposer ses relations sociales entre ses membres (et avec d'autres acteurs extérieurs au groupe domestique) que des événements liés au cycle de vie des individus ou des groupes domestiques ont contribué à perturber : décès, accession au statut d'adulte, gestion des migrants (citadins et autres zones) de retour. Les tensions se sont exacerbées avec la pénurie foncière ressentie au sein des exploitations autochtones. Globalement, les sources de ces tensions sont les suivantes :

Les ventes de terre à l'insu des autres membres de la famille

Les tensions au sein des familles autochtones éclatent le plus souvent à l'occasion de la vente des terres familiales par un membre de la famille, notamment l'aîné à l'insu des autres. Cette pratique traduit un malaise social profond : opposition entre classes d'âge, aînés, cadets et « vieux » autochtones au sujet de la gestion du patrimoine foncier dans un contexte caractérisé par la rareté des terres cultivables, l'instabilité des règles sociales de la gestion foncière.

Le retour des jeunes autochtones de la migration et la renégociation rétrospective de l'accès à la terre

Selon la coutume locale, un acteur en émigration a toujours des droits d'accès à la terre au sein du patrimoine foncier familial ou lignager. Les droits d'accès des migrants de retour ne sont pas contestés mais la réalisation de ces droits suppose un réaménagement de l'affectation des terres. Dans le contexte de la forte pression foncière, les absents ont tort. Les parents restés au village préfèrent mettre en location les terres familiales, ou même les « vendre » à des migrants ou à de « nouveaux acteurs » plutôt que de les mettre à la disposition des jeunes de retour au village.

L'idée selon laquelle « chaque famille a le droit, de par son appartenance au clan ou au lignage, d'obtenir des terrains pour cultiver ; même une longue absence du territoire de la communauté (par exemple suite à une émigration suivie d'un retour au village) ne remet pas en cause cet acquis » (Faure, 1990), se trouve clairement remise en cause dans le contexte actuel caractérisé par l'incertitude. Les nouvelles pratiques foncières (locations, ventes) expriment des intérêts contradictoires : le gain des uns (profit monétaire pour l'aîné de la famille autochtone) se fait nécessairement aux dépens des autres (perte du foncier pour les cadets). Le retour des migrants (avec leur revenu migratoire) génère une demande de terre accrue. S'ils ne trouvent pas la possibilité de s'installer (ou de se réinstaller) et d'investir dans des opérations rentables, le risque d'affrontements, sinon de conflits, est suffisamment important pour conduire à des pratiques opportunistes qui ne vont pas dans le sens d'une stabilisation des exploitations (Quesnel, 2001). Les conflits intrafamiliaux qui génèrent des tensions entre parents et enfants, aînés et cadets finissent par rejaillir sur les rapports inter-communautaires au sens où à terme, ils se traduisent par des conflits entre autochtones et migrants. Comme nous l'avons déjà dit, la zone de colonisation agricole se caractérise par la cohabitation de populations autochtones et migrantes. Les migrations intenses entre zones rurales ont profondément modifié les recompositions socio-ethniques des villages d'accueil. Les conflits entre autochtones et migrants proviennent essentiellement de la remise en cause des conventions foncières.

Les remises en cause des conventions foncières

Elles sont essentiellement le fait de jeunes autochtones. Ces jeunes autochtones bousculent l'ordre social traditionnel et ils exploitent judicieusement l'ambiguïté qui

caractérise les modes d'accès traditionnels à la terre au sens où l'installation des migrants s'est faite dans une situation d'abondance foncière et le contenu des conventions foncières n'était pas explicite. Ces jeunes accusent leurs parents d'avoir « bradé » les patrimoines fonciers lignagers et familiaux.

En réalité, les remises en cause des conventions foncières constituent pour les jeunes autochtones une stratégie d'affirmation de leur pouvoir dans les terroirs villageois. Cela signifierait que même s'il existe une opposition générationnelle par rapport au foncier, au fond, le conflit est politique, le foncier servant de prétexte : on assiste de ce fait à une certaine forme de politisation de la question foncière. Les jeunes autochtones deviennent alors les interlocuteurs privilégiés des migrants à la recherche d'une stabilisation de leurs exploitations agricoles. Les remises en cause constituent par ailleurs pour les jeunes autochtones des « occasions » pour faire comprendre aux migrants que les terres ne sont plus de « simples biens sociaux non marchands » (une conception de la terre basée sur l'économie morale des sociétés paysannes), mais qu'elles sont devenues des « biens marchands ». En effet, il est remarquable de constater que les jeunes autochtones proposent assez souvent aux migrants qui avaient obtenu des terres en prêts coutumiers (lorsque ces derniers sont victimes de retraits de terre) de retravailler sur ces mêmes terres, mais cette fois-ci en échange d'argent (locations et ventes). Contrairement aux raisons évoquées par les jeunes autochtones pour justifier les retraits de terre (et les dépossession) – besoin foncier, augmentation des membres au sein de la famille –, les terres retirées sont destinées au marché de la location et de la vente.

Tensions et conflits entre cadets autochtones et migrants

Longtemps restées sous le triple contrôle gérontocratique, lignager et social, les nouvelles générations d'autochtones et de migrants vivent une situation commune qui est la relative rareté des ressources foncières et de l'instabilité des règles de gestion des terres. Rappelons que la génération forme un cercle assez étroit d'individus qui, malgré la diversité des facteurs entrant en ligne de compte, sont reliés en un tout homogène par le fait qu'ils dépendent des mêmes grands événements et changements survenus durant leur période de réceptivité (Dilthey, 1947). L'émancipation de plus en plus grande des jeunes générations des rapports sociaux traditionnels constitue une donnée nouvelle dans les mutations foncières que connaît la zone de colonisation agricole. Acteurs majeurs de la réalité socio-foncière future (ils constituent plus de 40% de la population villageoise), leurs perceptions et leurs représentations sont déterminantes pour comprendre les évolutions en cours.

Il est clair que les remises en cause des conventions foncières par les jeunes autochtones touchent surtout et particulièrement les jeunes migrants qui se sont construits leurs « espaces de vie » dans les zones de colonisation agricole et qui n'envisagent pas un retour dans leurs villages d'origine. Le risque de voir dénoncer les conventions qui avaient été accordées à leurs parents auxquels ils devraient succéder suivant les coutumes foncières, les poussent à être de plus en plus présents sur le terrain des conflits. Les jeunes autochtones et migrants ont des visions foncières et identitaires différentes.

Conclusion

L'objet de cette communication était de décrypter le rôle et la place des aînés dans la gestion foncière en milieu rural (à partir de l'exemple de la zone de colonisation de l'Ouest du Burkina Faso) et d'analyser les mutations qui accompagnent ces aspects dans un contexte aux multiples recompositions sociales, démographiques, économiques et foncières. Tant que les ressources foncières étaient disponibles, les relations intergénérationnelles étaient basées sur une logique de solidarité, de réciprocité, de coopération/reconnaissance. Et les aînés avaient un rôle clé dans la gestion et la régulation des ressources foncières. Dans cette logique, les transferts fonciers intergénérationnels assurent la reproduction sociale et la pérennité des

groupes sociaux. La terre est un bien de reproduction qui renforce et consolide les relations entre parents/enfant, aînés/cadets. Dans le contexte actuel de pression démographique et foncière, les relations intergénérationnelles connaissent des mutations importantes. Cette communication a montré que les contrats familiaux et intergénérationnels liés à la terre semblent connaître des recompositions et des mutations profondes dans un contexte marqué par la remise en cause des règles traditionnelles de la gestion foncière due à la relative rareté des ressources foncières. Les règles d'héritage sont manipulées, la gestion des patrimoines fonciers familiaux au sein des familles autochtones devient conflictuelle et tendue. Les terres circulent mal au sein des familles autochtones et entre familles autochtones et migrantes. La circulation de la terre change de nature ; du prêt coutumier traditionnel, on est passé aux locations et aux ventes de terre. Les nouvelles générations d'autochtones et de migrants se trouvent confrontés à d'énormes difficultés pour accéder à la terre. Elles optent de plus en plus pour l'émigration vers les villes. Les départs des jeunes fragilisent davantage les exploitations agricoles et amenuisent les relations intergénérationnelles. Si le foncier est resté pendant longtemps un « vecteur » (ou lien) d'intégration et de l'inclusion des acteurs (parents, enfants, autochtones, migrants), il est en train de devenir un « vecteur » d'exclusion, de désintégration des groupes sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER G., 1985, *Anthropo-logiques*, Paris, Le livre de la Poche.
- BELEM P.C., 1980, Coton et systèmes de production dans l'Ouest du Burkina Faso, Montpellier, Université Paul Valéry.
- BOLOGO E., 2007, « Transferts intergénérationnels de la terre et mutations foncières dans l'Ouest du Burkina Faso », *Le Journal des Sciences Sociales*, n° 1, pp. 27-55.
- CARTER M. et KATZ, 1997, Separate Spheres and the Conjugal Contracts : Understanding the Impact of Gender-Biased Development, in *Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries. Models, Methods, and Policy*, L. Haddad, J. Hoddinott, H. Alderman (eds), Baltimore: The Johns Hopkins University Press, pp. 95-111.
- CHAUVEAU J.P., 2006, « Les transferts coutumiers de droits entre autochtones et étrangers. Évolutions et enjeux actuels de la relation de tutorat », in *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Chauveau J.P., Colin J.P., Jacob J.P., Lavigne Delville Ph., Le Meur P-Y., IIED, pp. 16-29.
- CHAUVEAU J.P., MATHIEU P., 1998, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Lavigne Delville Ph. (dir.), Karthala-Coopération française, pp. 243-258.
- CHERON G., 1916, « Les Bobo-fing », *Annuaire et Mémoires du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, pp. 215-261.
- COLIN J.P., 2004, Droits fonciers et dimension intrafamiliale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique, IRD-REFO, Document de travail, n° 8.
- CREMER J., (sous la direction de), 1924. *Les Bobo (la vie sociale)*, Paris, Paul Geuthner, Matériaux d'Ethnographie et de linguistique soudanaise, T3.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris : Éditions du Seuil.
- DILTHEY W., 1947, *Le monde de l'esprit. Histoire des sciences humaines*, Paris : Aubier.

- DUFUT C.A., 1998, *Sociologie des générations. L’empreinte du temps*, Paris : PUF.
- FAO-CICRED, 2003, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers. Le Burkina Faso*, FAO-CICRED.
- FAURE G., 1990, *Pression foncière, monétarisation et individualisation des systèmes de productions en zone cotonnière au Togo*, Thèse ENSAM.
- GRAY L.C. et KEVANE M., 2001, « Evolving Tenure Rights and Agricultural Intensification in Southwestern Burkina Faso », *World Development* Vol. 29, n° 4, pp. 573-587.
- JACOB J-P, 2003, « Gouvernement de la nature et gouvernement des hommes dans le Gwendégué (Centre-Ouest du Burkina Faso) », *Autrepart* n° 30, pp. 25-43.
- MANNHEIM KR., 1990. *Le problème des générations*, Paris : Essai & Recherche, Nathan.
- MATHIEU P., ZONGO M., PARÉ L., 2003, « Monetary Land Transactions in Western Burkina Faso : Commoditisation, Papers and Ambiguities », in *Securing Land Rights in Africa*, A Benjaminsen and C. Lund, Frank Cass, London, pp. 109-128.
- OLIVIER DE SARDAN JP., 1994, *Séniorité et citoyenneté en Afrique pré-coloniale*, *Communication*, 59, Génération et filiation, pp. 119-136.
- OLIVIER DE SARDAN JP., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en Socio-anthropologie du changement social*, Paris : Karthala-ORSTOM.
- OUEDRAOGO H., 1988, *Le droit de la terre et les enjeux du développement. Approche comparative des transformations foncières au Burkina Faso (ex Haute Volta)*. Thèse de doctorat, Université de Paris I, Droits Africains.
- PARÉ L., 2001, *Les droits délégués dans l’Ouest du Burkina Faso*. Paris/London : GRET-IIED.
- QUESNEL A., 2001, *Dynamiques de peuplement, appropriation de l’espace rural et environnement*, Document de travail, UR 095 « Régulations foncières ».
- SCHWARTZ A., 1991, *L’exploitation agricole de l’aire cotonnière burkinabè : caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques*. Document de travail, Paris : ORSTOM.
- TALLET B., 1985, « Espaces ethniques et migration. Comment gérer le mouvement ? » *Politique africaine*, n°20, pp. 65-77.
- ZONGO M., 1999, « Transactions foncières et usages de l’écrit dans la zone cotonnière du Burkina Faso : exemples à partir de la région des Banwa », in *Formalisation des contrats et des transactions. Repérages des pratiques populaires d’usage de l’écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale*, P. Mathieu and P. Lavigne Delville, Paris Louvain-la-neuve, Document de travail GRET-IED-UCL, pp. 77-88.